

- [Plan d'accessibilité 2004-2005](#)
- [Meilleure accessibilité au site \[energy.gov.on.ca\]\(http://energy.gov.on.ca\)](#)
- [Contacts](#)



[Imprimez cette page](#)

Plan d'accessibilité 2005-2006

Table des matières

- [Introduction](#)
 - [Message du ministre de l'Énergie](#)
 - [Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005](#)
 - [Engagements et stratégies pour 2005-2006](#)
 - [Renseignements](#)
-

Introduction

L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Tandis que le gouvernement se prépare à appliquer la nouvelle loi, la province connaîtra une période de transition pendant laquelle le gouvernement et divers organismes du secteur parapublic devront continuer à respecter leurs obligations, notamment en matière de planification, au titre de la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* (LPHO). Les dispositions relatives à ces obligations resteront en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient abrogées et remplacées par des normes conformes à la nouvelle loi.

En vertu de la LPHO, les ministères du gouvernement de l'Ontario, les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et universités et les organismes de transport en commun sont tenus d'élaborer des plans d'accessibilité annuels pour rendre leurs politiques, pratiques, programmes, services et édifices plus accessibles aux personnes handicapées. Ces plans doivent être mis à la disposition du public. Les efforts de planification de l'accessibilité déjà accomplis serviront de base solide pour établir des normes d'accessibilité qui se traduiront par des changements positifs et concrets.

Le présent document est le troisième plan d'accessibilité annuel élaboré par le ministère de l'Énergie. Il met l'accent sur les réalisations relatives aux engagements définis dans le plan de 2004-2005, et décrit

les engagements pris pour 2005-2006 afin d'éviter la création de tout nouvel obstacle et d'éliminer progressivement les obstacles actuels.

Notre ministère a l'intention de se fonder sur ses réalisations pour lancer des initiatives qui appuient les efforts déployés et l'engagement pris par le gouvernement pour continuer à faire de l'Ontario une province plus intégrée et accessible, où les personnes de toutes aptitudes peuvent participer pleinement à la vie de la société et réaliser leur potentiel.

Message du ministre de l'Énergie



Je suis heureux de présenter le troisième plan d'accessibilité annuel du ministère de l'Énergie. L'adoption récente de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* marque le début d'une nouvelle ère d'accessibilité dans la province. Cette loi fera de l'Ontario l'un des chefs de file mondiaux dans le domaine de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Chef de file dans le domaine de l'accessibilité, le gouvernement recense et supprime les obstacles existants, évite d'en créer de nouveaux, et améliore l'accessibilité en adoptant une approche participative, proactive et intégrée qui couvre les besoins prioritaires dans les domaines du service à la clientèle, de l'emploi, des communications et de l'information, et du milieu bâti.

Nous continuons à nous fonder sur nos progrès et nos réalisations, et commençons à établir les bases nécessaires pour élaborer des normes d'accessibilité qui assureront des changements positifs et concrets. En 2004-2005, le ministère a continué à faire preuve de leadership en continuant d'améliorer l'accessibilité de ses sites Internet et intranet, et en offrant des mécanismes et un matériel de soutien efficaces à son personnel. Il est important que la fonction publique de l'Ontario montre l'exemple en se fondant sur ses succès et ses réalisations, et en devenant un employeur et un fournisseur de services intégralement accessibles à tous.

Les réalisations qui sont mises en avant dans notre plan et les engagements que nous prenons pour poursuivre les améliorations au cours de l'année à venir témoignent des efforts déployés par le ministère afin d'appuyer la volonté du gouvernement d'édifier en Ontario des collectivités fortes, dynamiques et accessibles aux personnes de toutes aptitudes.

Le ministre de l'Énergie,

L'honorable Dwight Duncan

Rapport sur les réalisations relatives aux engagements pris en 2004-2005

Le ministère de l'Énergie a réussi à honorer bon nombre des engagements énoncés dans son plan d'accessibilité 2004-2005. Les détails figurent dans la section qui suit.

- **Engagement :** Mettre en œuvre les lignes directrices sur l'approvisionnement pour s'assurer que le personnel est au courant des nouvelles directives et qu'il s'y conforme.
- **État d'avancement :** Engagement réalisé.
- **Mesure et calendrier :** Les lignes directrices sur l'application de la LPHO ont été fournies au personnel responsable de l'approvisionnement.

- **Engagement :** Les contrats passés avec les fournisseurs de services assureront la conformité aux exigences en matière d'accessibilité.
- **État d'avancement :** Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
- **Mesure et calendrier :** Les exigences en matière d'accessibilité sont prises en compte dans la négociation des ententes sur les niveaux de service.

- **Engagement :** S'assurer que les devis descriptifs existants pour l'achat de meubles et d'accessoires mobiliers sont conformes aux normes ergonomiques.
- **État d'avancement :** Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
- **Mesure et calendrier :** Les meubles et accessoires mobiliers ont été achetés conformément aux normes ergonomiques.

- **Engagement :** Préparer un feuillet de conseils sur les pratiques ergonomiques à adopter, ceci dans le but d'étendre l'accessibilité dans le cadre de notre engagement en matière d'adaptation des emplois.
- **État d'avancement :** Engagement réalisé.
- **Mesure et calendrier :** Le ministère a préparé le feuillet de conseils, l'a distribué à tout le personnel et l'a affiché sur le site intranet du ministère.

- **Engagement :** Continuer de s'assurer que tout nouveau matériel affiché sur le site Internet du ministère est en format accessible.
- **État d'avancement :** Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
- **Mesure et calendrier :** Tous les documents devant être affichés sur Internet sont examinés sous l'angle de l'accessibilité.

- **Engagement** : Afficher sur le site intranet, pour la mettre à la disposition du personnel, la procédure à suivre pour répondre aux demandes de publications en format accessible.
 - **État d'avancement** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
 - **Mesure et calendrier** : Le ministère a mis à jour sa page intranet sur la LPHO.
-
- **Engagement** : Examiner à l'interne les lois suivantes pour s'assurer qu'elles utilisent le langage approprié en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer les programmes établis en vertu de ces lois susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées. *Loi sur le rendement énergétique*, L.R.O. 1990
 - *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs*
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.
 - **Mesure et calendrier** : L'examen a commencé en 2004-2005 et devrait se terminer en 2006.
 - **Motif** : L'examen se poursuit.
-
- **Engagement** : Examiner le manuel des procédures en cas d'urgence du ministère pour s'assurer qu'il est conforme aux exigences de la LPHO.
 - **État d'avancement** : Engagement réalisé.
 - **Mesure et calendrier** : Le ministère passera le manuel en revue et effectuera une vérification de tous ses sites pour s'assurer que des procédures à l'intention des personnes handicapées sont en place.
-
- **Engagement** : Continuer à travailler avec la Société immobilière de l'Ontario et les services de gestion des bâtiments pour éliminer les obstacles repérés dans les zones communes.
 - **État d'avancement** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement continu.
 - **Mesure et calendrier** : Poursuivre les réunions régulières avec les services de gestion des bâtiments. Les normes de l'aménagement sans obstacle pour les installations du gouvernement de l'Ontario, établies en octobre 2004 par la Société immobilière de l'Ontario, ont été mises à la disposition du personnel qui s'occupe des installations et de la location.
-
- **Engagement** : Mettre à jour la politique opérationnelle du ministère intitulée « Adaptation des emplois pour les personnes handicapées » et dresser une liste d'activités à planifier en termes d'adaptations et d'achats.
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.
 - **Mesure et calendrier** : Le ministère est en train d'établir la liste.
 - **Motif** : Toutes les politiques opérationnelles du ministère font actuellement l'objet d'un examen.
-
- **Engagement** : Revoir toutes les nouvelles descriptions de postes pour s'assurer que le langage et le contenu prennent en compte les personnes handicapées.
 - **État d'avancement** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
 - **Mesure et calendrier** : La Direction des ressources humaines examine les nouvelles descriptions de postes pour s'assurer que le contenu est conforme aux exigences de la LPHO.

- **Engagement** : Revoir toutes les nouvelles annonces d'emplois pour s'assurer que le langage et le contenu prennent en compte les personnes handicapées.
 - **État d'avancement** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
 - **Mesure et calendrier** : La Direction des ressources humaines examine toutes les annonces d'emplois pour s'assurer que le contenu est conforme aux exigences de la LPHO.
-
- **Engagement** : Continuer à s'assurer que tous les cadres suivent la formation en ligne sur la LPHO.
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.
 - **Mesure et calendrier** : Tous les nouveaux cadres suivront la formation en ligne sur la Loi.
 - **Motif** : 71 % des cadres ont suivi la formation.
-
- **Engagement** : S'assurer que la LPHO est communiquée régulièrement au personnel par le biais de brochures trimestrielles.
 - **État d'avancement** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
 - **Mesure et calendrier** : *Énergie Inc.* est une brochure trimestrielle qui explique les dispositions de la LPHO.
-
- **Engagement** : Incorporer la sensibilisation à l'amélioration de l'accessibilité dans les trousseaux et les séances d'orientation destinées aux nouveaux employés.
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.
 - **Mesure et calendrier** : L'information sur l'accessibilité sera incorporée aux classeurs d'orientation destinés aux nouveaux employés.
 - **Motif** : Le classeur d'orientation fait actuellement l'objet d'un examen.
-
- **Engagement** : Vérifier l'accessibilité de toutes les zones publiques et de réception pour repérer les obstacles en matière de communication et d'architecture.
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.
 - **Mesure et calendrier** : Étude interne terminée.
 - **Motif** : Un examen professionnel sera effectué en 2005-2006.
-
- **Engagement** : Mener un sondage auprès des employés pour évaluer dans quelle mesure ils sont au courant des questions d'accessibilité.
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.
 - **Mesure et calendrier** : Le sondage débutera à l'automne 2005 (fin octobre 2005).
 - **Motif** : Coordonner le sondage avec la diffusion du plan d'accessibilité afin d'optimiser la participation.
-
- **Engagement** : Conseiller les gestionnaires et superviseurs sur la prise en compte de l'accessibilité dans le cadre des activités d'achat et leur fournir les lignes directrices en matière d'approvisionnement.
 - **État d'avancement** : Engagement en cours de réalisation.

- **Mesure et calendrier :** Cette activité débutera à l'automne 2005 (fin novembre 2005).
 - **Motif :** Les lignes directrices ministérielles en matière d'approvisionnement font actuellement l'objet d'un examen. Une fois cet examen terminé, elles seront distribuées aux gestionnaires et superviseurs.
-

Engagements et stratégies en 2005-2006

Cette section présente le plan du ministère, y compris les nouveaux engagements et les nouvelles initiatives pour l'année à venir.

Service à la clientèle

- **Engagement :** Afficher sur le site intranet, pour la mettre à la disposition du personnel, la procédure à suivre pour répondre aux demandes de publications en format accessible.
- **Mesure à prendre :** Continuer de mettre à jour régulièrement la page intranet sur la LPHO.
- **Calendrier :** Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

- **Engagement :** Continuer de veiller à ce que tous les nouveaux renseignements affichés sur les sites Internet et intranet existants et en voie d'élaboration soient pleinement accessibles aux personnes handicapées conformément à l'article 6 de la LPHO.
- **Mesure à prendre :** Continuer d'assurer l'accessibilité aux personnes handicapées.
- **Calendrier :** Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

- **Engagement :** Mener un sondage auprès des employés pour évaluer dans quelle mesure ils sont au courant des questions d'accessibilité.
- **Mesure à prendre :** Le sondage est en voie d'élaboration.
- **Calendrier :** Le sondage débutera à l'automne 2005 (fin octobre 2005).

- **Engagement :** Promouvoir des procédures d'alerte et d'évacuation des locaux pour inciter les personnes ayant besoin d'aide à en parler à leur chef de service.
- **Mesure à prendre :** Faire la promotion des procédures et les modifier au besoin, en fonction des commentaires formulés par les employés.
- **Calendrier :** Engagement permanent.

Emploi

- **Engagement :** Sensibiliser le personnel aux questions d'accessibilité et à la *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario* dans le cadre de déjeuners d'information.
- **Mesure à prendre :** Encourager la sensibilisation et repérer les obstacles potentiels en sollicitant les commentaires du personnel.

- **Calendrier** : Cette activité débutera à l'automne 2005 (fin septembre 2005).
- **Engagement** : Assurer un accès sans obstacle aux concours et entrevues de recrutement.
- **Mesure à prendre** : S'assurer que les annonces d'emplois sont disponibles en formats de substitution et que le processus d'entrevue est pleinement accessible.
- **Calendrier** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Communications et information

- **Engagement** : Continuer de fournir des publications en formats accessibles au public et aux membres du personnel.
- **Mesure à prendre** : Veiller à ce que des formats de substitution soient disponibles.
- **Calendrier** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.
- **Engagement** : S'assurer que la LPHO est communiquée régulièrement au personnel par le biais de brochures trimestrielles.
- **Mesure à prendre** : Continuer d'inclure des articles sur la LPHO dans la publication trimestrielle *Énergie Inc.* des Services ministériels.
- **Calendrier** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Milieu bâti

- **Engagement** : Continuer à collaborer avec la Société immobilière de l'Ontario et les services de gestion des bâtiments pour s'assurer que les obstacles cernés dans les zones communes sont éliminés.
- **Mesure à prendre** : Continuer d'améliorer l'accessibilité des bureaux et des installations et de veiller à ce que les normes de l'aménagement sans obstacle pour les installations du gouvernement de l'Ontario, établies en octobre 2004 par la Société immobilière de l'Ontario, soient fournies à tout le personnel qui s'occupe des locaux.
- **Calendrier** : Engagement réalisé pour l'exercice. Engagement permanent.

Lois et règlements

- **Engagement** : Examiner la loi suivante à l'interne pour s'assurer qu'elle utilise le langage approprié en ce qui concerne les personnes handicapées, et pour repérer les programmes établis en vertu de cette loi susceptibles d'avoir une incidence sur les personnes handicapées.
 - *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*
- **Mesure à prendre** : Faire faire l'examen de la loi par le personnel des services juridiques.
- **Calendrier** : Cette activité débutera à l'automne 2005 (début novembre 2005)

Approvisionnement

- **Engagement** : Continuer de se conformer aux lignes directrices du SCG en matière d'approvisionnement pour que l'accessibilité soit prise en compte dans l'approvisionnement en produits et services.
 - **Mesure à prendre** : Continuer de fournir les mises à jour au personnel responsable de l'approvisionnement dès qu'elles sont disponibles.
 - **Calendrier** : Engagement permanent.
-

Renseignements

Les questions et les commentaires sur le plan d'accessibilité du ministère sont toujours les bienvenus.

Renseignements généraux : 1 800 818-2900 ou à Toronto 416 326-4483

Numéro ATS : 1 800 387-5559

Courriel : write2us@energy.gov.on.ca

Visitez le site Web d'Accessibilité Ontario, ministère des Affaires civiques, à : <http://www.mcass.gov.on.ca/accessibility/indexf.html>. Le site promeut l'accessibilité et offre des renseignements et des ressources expliquant comment faire de l'Ontario une province accessible.

Pour commander gratuitement un exemplaire du plan d'accessibilité sur support de substitution, adressez-vous à :

Publications Ontario
800, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

Clients d'autres régions, sauf Ottawa, composer sans frais le 1 800 668-9938

À Ottawa, composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758

Service ATS : 1 800 268-7095

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

ISSN 1708-3370

[page d'accueil](#) :: [dessus de cette page](#)

[à propos du ministère](#) :: [centre médiatique](#) :: [préservation](#) :: [renouvelables](#)
[électricité](#) :: [pétrole et essence](#) :: [communiqués](#) :: [dossiers](#)

[site principal](#) : [commentaires](#) : [recherche](#) : [plan du site](#) : [english](#)

[Envoyez un message au ministère de l'Énergie](#)

© 2005 [Imprimeur de la Reine pour l'Ontario](#)

Cette information est gracieusement offerte au public. Le Ministère ne peut pas garantir, toutefois, qu'elle est exacte ni à jour.

Il est donc sage d'en vérifier l'exactitude avant de s'en servir ou d'en citer la source.

- [page d'accueil:](#)
- [Apropos du ministère](#)
- [Quoi de neuf](#)
- [Agences et sociétés](#)
- [Contacts](#)